

## **PROCEDURE POUR LES DEMANDES D'AGREMENT**

### **POUR LES UE PST115 + PST116 + PST117**

Pour toutes les demandes d'agrément pour accéder aux UE de professionnalisation (PST115, PST116 et PST117) en formation continue (cours en journée), merci d'envoyer par mail à l'adresse suivante :

[florence.michelland@lecnam.net](mailto:florence.michelland@lecnam.net)

**1°- Une lettre de motivation** indiquant :

- Votre projet professionnel en Psychologie
- La (Les) UE pour laquelle (lesquelles) vous candidatez
- Vos coordonnées téléphoniques et électroniques.

**2°- Un CV** présentant:

- Votre parcours de formation (hors CNAM)
- Votre parcours professionnel
- Les UE validées dans le cursus de Psychologie du Travail
- Une photocopie des **attestations de réussite** aux examens dans le cursus CNAM (attestations à télécharger) ou un récapitulatif des notes obtenues (délivré par la scolarité).

Merci d'indiquer aussi les UE en cours. Pour rappel, il faut avoir validé toutes les UE théoriques à l'exception du PST108 avant d'accéder aux modules de professionnalisation.

**Date limite de dépôt des dossiers: 31 août 2020**

Une date d'entretien par visioconférence vous sera proposée ultérieurement avec le responsable pédagogique.